



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE JEUDI 24 FÉVRIER 2011 À 9h00
AQUARIUM DE QUÉBEC



« La Coopérative des Horticulteurs a pour mission d'offrir à ses membres, producteurs, transformateurs et artisans de l'industrie agroalimentaire, différents services de mise en marché et de promotion de leurs produits.

Celle-ci s'engage également à offrir à la population une diversité de produits agroalimentaires locaux, frais, transformés, et de qualité. »

Jasmin Bergeron



Table des matières

Section 1

1. Ordre du Jour
2. Procès verbal de l'assemblée générale 2010

Section 2

3. Mot du Président
4. Rapport de la directrice générale

Section 3

5. Rapport du vérificateur, états financiers et état de la réserve

Section 4

6. Budget 2010
7. Tarifs

Section 5

8. Membres du conseil d'administration et postes en élection
9. Plan d'actions
10. Feuille de notes





COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale 2011

L'assemblée générale annuelle de la Coopérative des Horticulteurs de Québec se tiendra le jeudi 24 février 2011 à 9 h 00.

Lieu de l'assemblée générale annuelle

AQUARIUM DE QUÉBEC, Salle Grande Ourse,
1675, avenue des Hôtels, Québec (QC) G1W 4S3, tél.: 418-659-5264.
Stationnement gratuit

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

8h00 Accueil et inscription

9h00 Assemblée générale

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue.
2. Nomination d'un président d'assemblée.
3. Ouverture de la période des mises en candidature pour les postes d'administrateurs
4. Résolution pour accepter que les non-membres assistent à l'assemblée.
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
6. Lecture et adoption du procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 février 2010.
7. Mot du président – M. Arthur Cauchon.
8. Mot du trésorier – M. Gaétan Fiset
9. Rapport de la directrice générale
10. Bilan des communications

10h15- 10h30 Pause

11. Présentation des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010 par M. Réjean Lacroix.
 - Période de questions au vérificateur.
12. Nomination du vérificateur pour l'exercice 2011.
13. Présentation du budget 2011.
14. Élection des administrateurs (3 ans);
3 postes en élection : 2 postes de membres et 1 poste de membre associé.
Mme. Suzie Marquis, Mme. Louise Pouliot, Mme. Amélie Leclerc

12h00 Dîner

13h30 Reprise de l'assemblée

15. Présentation du nouveau conseil d'administration.
16. Projet d'infrastructures (Ville de Québec à confirmer)
17. Présentation du plan d'affaire préliminaire – M. François Couture de l'INAF
18. Modifications proposées aux règlements généraux
 - 18.1 Clause 4.6 (art. 76) Fixation des jetons de présence
 - 18.2 Clause 5.1 (art. 80 et art. 81.1) Composition du conseil d'administration
 - 18.3 Clause 5.2 (art. 83 et art. 211.3) Élections des membres du conseil d'administration
19. Varia.
20. Levée de l'assemblée.

15h00 Cocktail



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Procès verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le vendredi 26 février 2010 à 9 h 30
au Manoir Montmorency.

PV - 2010-AGA

Présences : 33 personnes.

Membres du C.A. présent : M. Arthur Cauchon, M. Dany Hébert, Mme Amélie Leclerc et Mme Édith Malouin.

Membres du C.A. absent : Mme Louise Pouliot, Mme Suzie Maquis et M. Gaétan Fiset.

Secrétaire : Mme Julie Lafond

1 Accueil

L'accueil débute à 8h45 avec l'arrivée des premiers membres. Les membres reçoivent le rapport annuel et les documents nécessaires au bon déroulement de l'assemblée générale annuelle. Une collation chaude est servie pour accueillir les membres.

2 Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Le président ouvre la séance à 9 h 30 dû aux mauvaises conditions climatiques.

M. Arthur Cauchon présente les membres du C.A présents, Mme Lucie Tremblay (D.G.), M. Tanguy Paquot avocat de la Coopérative de développement Québec-Appalaches, M. Simon Robidoux (adjoint aux communications) et Mme Julie Lafond (adjointe administrative)

3 Minute de silence en mémoire des membres décédés durant l'année

Le président demande la minute de silence pour les membres décédés durant l'année.

4 Nomination d'un président d'assemblée

Mme Malouin propose la candidature de M. Arthur Cauchon pour président d'assemblée. M. Arthur Cauchon, président de la Coopérative des Horticulteurs de Québec, est élu président d'assemblée par les membres. Adopté à l'unanimité.

5 Modification proposée aux règlements généraux

M. Tanguy Paquot de la CDRQA explique que la modification à la clause 5.2 adoptée en 2009 n'est pas valide selon l'article 211.3 de la Loi des coopératives. La Coopérative est tenue de suivre cet article de la loi des Coopérative à la lettre. Aucune dérogation à celle-ci n'est permise. M. Roch Hébert propose de se conformer au nouveau libellé correspondant à l'article (211.3). Adopté à l'unanimité. Voir la pièce jointe pour le nouveau et l'ancien libellé proposés(P.j.).

M. Tanguy Paquot explique aux membres les pouvoirs de l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport du vérificateur;
- Statuer sur la répartition des trop perçus;
- Élection ou révocation des administrateurs;
- Nomination du vérificateur;
- Adoption ou modification des règlements généraux (plusieurs membres ou par le C.A.).

M. Tanguy Paquot explique aussi aux membres les pouvoirs du C.A. :

- Tous les pouvoirs au niveau de la gestion et de l'administration impliquant une responsabilité personnelle;
- Engager un directeur général;
- Assurer la Coopérative contre les différents risques;
- Autoriser des personnes à signer au nom de la Coopérative;

- Informer les membres de sa gestion;
- Proposer aux membres différentes avenues pour l'affectation des trop perçus;
- Collaborer avec le vérificateur.

M. Tanguy Paquot explique aussi à Mme Raymonde Tremblay qu'aucun point ne peut être ajouté dans l'ordre du jour sans l'accord des membres du C.A. Si le conseil d'administration ne veut pas ajouter de points à l'ordre du jour, le membre de la Coopérative peut rallier 25% des membres de la Coopérative et convoquer une assemblée générale extraordinaire.

6 Ouverture de la période des mises en candidature pour le conseil d'administration et présentation de celles reçues.

Le président d'assemblée M. Arthur Cauchon présente 2 mises en candidature : M. Arthur Cauchon, Mme Natacha Jobin. M. Arthur Cauchon explique que M. Gaétan Fiset ne présentera probablement pas sa candidature étant absent. Aucun autre membre ne désire se présenter.

7 Acceptation des non-membres.

Mme Anne Pichette propose l'acceptation des non-membres présents dans la salle. Adopté à l'unanimité.

8 Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour.

Le président d'assemblée fait la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour. Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que proposé par Mme Natacha Jobin. Adopté à l'unanimité.

9 Adoption du procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 février 2009.

Mme Lilianne Gaudreault propose d'adopter le procès-verbal du 27 février 2009. Adopté à l'unanimité.

10 Mot du président M. Arthur Cauchon.

Le président fait la lecture de son mot.

11 Rapport de la trésorière – Mme Amélie Leclerc.

La trésorière fait la lecture de son mot.

12 Rapport de la directrice général de Mme Lucie Tremblay.

Mme Lucie Tremblay fait la présentation de son rapport d'activités de l'année 2009. (Voir résumé dans le rapport annuel)

Précisions apporté dans le dossier de la ville de Québec et actions de la Coopérative en 2010 :

- La présentation de l'étude sur Marché du Vieux-Port et le dépôt du rapport est prévue à la mi-mars (La ville ne peut que présenter 2 projets par mois). En février, les Jeux Olympiques et Clotaire Rapaille étaient à l'ordre du jour;
- La ville prévoit une rencontre avec la Coopérative pour la définition des besoins en terme d'infrastructure;
- En 2010, la Coopérative procèdera au diagnostique et aux consultations pour arriver à un plan d'action concerté.

13 Rapport des communications.

M. Simon Robidoux fait un résumé du calendrier d'activités de la saison 2010 : Cuisine AC, Cabane à sucre, Larry Hodgson, Festi-fraises, La semaine québécoise des marchés publics, Soupe populaire, Toques et terroir, Halloween et finalement le Marché de Noël. Il présente les statistiques d'achalandage du site internet. Il explique en quoi consiste son travail à la Coopérative. Il informe les membres sur la publicité à l'année négocié avec le groupe Astral Média (2 publicités par jour). Il éclaircit la répartition du budget de publicité (radio; 46000\$, journaux : 26000\$, télévision : 8000\$.).

14 Présentation des états financiers pour l'année financière se terminant le 30 novembre 2008

Notre vérificateur, M. Réjean Lacroix, présente les états financiers. La Coopérative des bénéfices extraordinaires de 280 389\$ incluant le règlement de la dette avec la ville et de 151 231\$ excluant celui-ci. Il répond aux questions des membres.

➤ **Période de questions au vérificateur.**

Question : Mme Raymonde Tremblay demande s'il existe des solutions pour diminuer le fardeau fiscal de la Coopérative.

Réponse : M. Lacroix explique qu'il existe simplement 2 façons : faire des ristournes ou diminuer le bénéfice de l'exercice.

Il est proposé par M. Demers de virer les surplus à la réserve générale. Adopté à l'unanimité.

15 Nomination du vérificateur pour l'exercice 2010.

Il est proposé par Mme Natacha Jobin de nommer M. Réjean LACROIX pour vérifier l'exercice 2010. Adopté à l'unanimité.

16 Élection des administrateurs pour 3 ans.

➤ **2 postes sont en élection : M. Gaétan Fiset et M. Arthur Cauchon**

M. Tanguy Paquot est proposée par M. Arthur Cauchon comme présidente d'élection. Adopté à l'unanimité.

M. Arthur Cauchon propose Mme Julie Lafond et M. Simon Robidoux comme scrutateurs. Adopté à l'unanimité. M. Paquot lit 3 formulaires de mises en candidature. Les candidats sont : Arthur Cauchon, Natacha Jobin et Gaétan Fiset. Les candidats se présentent et expliquent brièvement aux membres la raison de leur mise en candidature. M. Arthur Cauchon présente la candidature de M. Gaétan Fiset en son absence. La candidature de M. Gaétan Fiset est tout de même présentée car son formulaire de mise en candidature a été signé par 2 membres du C.A (Amélie Leclerc et Édith Malouin). La validité de cette démarche avait précédemment été approuvée par M. Tanguy Paquot président d'élection. M. Tanguy Paquot clôture la période de mises en candidature.

Considérant qu'il y a 2 postes d'ouverts et qu'il y a 3 candidats, les membres sont appelés à voter pour les 2 candidats de leur choix. Tous les membres ayant voté, le président d'élections annonce que les résultats seront dévoilés après le repas.

REPAS

17 Présentation du nouveau conseil

M. Tanguy Paquot nomme les membres élus au sein du conseil d'administration : M. Arthur Cauchon et M. Gaétan Fiset.

18 Présentation du budget 2010.

Le budget est présenté par Mme Amélie Leclerc, trésorière.

Mme Amélie Leclerc explique qu'aucune augmentation de tarifs n'est proposée en 2010 dû aux bénéfices extraordinaires. Elle informe les membres qu'un bénéfice de 104 363\$ est anticipé. Elle répond aux questions des membres sur le budget. Voir la présentation (p.j.)

19 Ville de Québec

M. Arthur Cauchon précise qu'aucun représentant de la ville n'est présent à l'AGA. Mme Lucie Tremblay a déjà parlé de ce point dans son rapport d'activité de l'année 2009. M. Arthur Cauchon précise que le discours entretenu avec la ville de Québec est franc et honnête. Il dit qu'il a confiance et que le projet d'aménagement au Marché va se faire.

20 Plan d'action 2009.

Mme Lucie Tremblay explique que tous les objectifs du plan d'action ont été atteints et qu'on doit concevoir un nouveau plan d'action d'une durée de cinq ans (2011-2015). Le processus de réflexion stratégique se fera en collaboration avec les membres dans une démarche collective.

21 Période réservée aux membres pour exprimer leurs besoins.

Pendant cette période Mme Natacha Jobin mentionne 3 propositions (p.j.).
Les trois propositions ont été déposées au C.A pour observation.

M. Gaétan Demers demande de libérer des places de stationnement pour le déchargement du côté est. Aucun espace de stationnement n'est réservé à la Coopérative pour le déchargement.

M. Marius Bédard demande de modifier la date pour l'activité de Toques et terroir. Pour 2 raisons nous avons décidé d'une date en octobre pour cette activité: les chefs sont très occupés en septembre par la rentrée scolaire des étudiants et aussi pour avoir une activité d'envergure qui fait déplacer les gens au marché dans une période où l'achalandage est plus faible.

M. Turcotte demande de prolonger les heures d'ouverture au-delà de 17h car les clients du marché sont insatisfaits par cette horaire. Le C.A. prendra cette remarque en considération lors de l'établissement de l'horaire d'ouverture pour la saison 2010.

Il est suggéré par Mme Natacha Jobin d'offrir un tarif préférentiel au Marché pour la relève agricole. Également de voir à aménager des sections dans le Marché avec des horaires différentes de présence (ex : section 4 jours, section 7 jours) afin de permettre plus petites entreprise de rester au marché à l'année sans compromettre leur rentabilité.

Il est suggéré d'amener le Marché à une occupation 100% agroalimentaire et de voir à aménager des espaces supplémentaires pour accueillir des nouveaux producteurs 1-2-3 jours en forte période de production dans le but de leur faire connaître le Marché et qu'ils deviennent des membres éventuels.

22 Varia.

M. Marius Bédard demande la possibilité d'augmenter la période d'une heure de stationnement gratuit. Il n'est pas approprié de faire cette démarche, car cela augmenterait le problème d'engorgement du stationnement.

Évaluation de l'assemblée générale annuelle 2010.

M. Arthur Cauchon rappelle aux membres de remplir la fiche d'évaluation et de la remettre au personnel de l'administration.

23 Levée de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Edith Malouin. Adopté à l'unanimité.

24 Santé.

Le président conclut en remerciant tous les membres.

Il invite tout le monde à participer à la santé qui a lieu à l'issue de cette assemblée.



Arthur Cauchon
Président



Gaétan Fiset
Trésorier



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

Mot du Président

Chers membres,

Bienvenue à l'assemblée générale annuelle de la Coopérative des Horticulteurs de Québec. L'année 2010 est passée et l'année 2011 a déjà fait son entrée. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une année 2011 remplie de succès dans vos entreprises et de beaux moments avec les membres de votre famille.

Notre assemblée annuelle se veut un moment de rencontre, de réflexion et d'échanges dans le but de permettre à notre coopérative de grandir et d'atteindre sa mission avec succès dans les années à venir. Un vent d'optimisme souffle sur nous; les pièces du puzzle apparaissent et se positionnent de plus en plus afin de donner une nouvelle image à notre marché.

En novembre dernier, M. Richard Côté, vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec nous annonçait lors du lancement du Marché de Noël 2010 que la ville avait prévu un montant de 1,5 millions en travaux d'architectes et d'ingénieurs dans son plan triennale d'immobilisations (PTI). Au cours de la dernière année, la coopérative a joué un rôle très important dans ce projet. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la ville afin d'arrimer les attentes de chacun et parvenir à un consensus sur la vision de développement du Marché.

Une étape importante fut d'accepter en juillet dernier une vision de développement stratégique et un plan d'action pour les 5 prochaines années. Ce plan d'action, voté en assemblée générale extraordinaire, a démontré à la ville notre volonté de s'améliorer et d'être les gestionnaires de ce projet. Ce plan d'action nous permet d'avoir une vision de développement claire avec des buts à atteindre et des objectifs à accomplir.

En décembre dernier, une invitation vous a été lancée par la coopérative pour connaître les besoins de vos entreprises en termes de fonctionnalité pour le Marché dans l'avenir. Plus de 20 entreprises étaient représentées. Cette étape fut un premier jet d'idées afin que vous puissiez nous transmettre certaines informations et points de repères. Ce nouvel équipement qui sera mis à notre disposition devra répondre à nos besoins grandissants et à ceux de notre clientèle. Une meilleure fonctionnalité des lieux améliorera notre travail et une bonification de l'offre pourra être apportée pour mieux servir la population de Québec.

Nous devons nous réjouir des investissements futurs. Le Marché est indispensable pour plusieurs de nos entreprises. Tous les membres du conseil d'administration de la coopérative et moi-même, sommes convaincus de la nécessité de ce projet et nous devons en être les artisans. Chacun d'entre nous a son importance, mais c'est ensemble que l'on relèvera ce grand défi. Notre objectif d'atteindre 500 000\$ dans notre réserve générale est pratiquement atteint. Ces montants pourront être réinvestis en services (publicité, promotion, équipements, etc.) à nos membres pour soutenir l'étape de transition.

Je remercie nos partenaires financiers pour la réalisation de notre plan de développement : la Ville de Québec, la CRÉ et le MAPAQ. Merci à M. François Couture de l'INAF de l'Université Laval d'avoir réalisé ce travail avec beaucoup de succès. Je remercie tous les membres qui ont participé aux *focus group* en mai 2010, à l'assemblée générale extraordinaire de juillet et à la rencontre du 14 décembre dernier.

L'année 2010 a été plus exigeante pour tous les membres du conseil d'administration. Je tiens à les remercier pour leur implication et leur soutien à remplir mon mandat de président. Je remercie Mme Amélie Leclerc qui occupait le poste de secrétaire trésorière. Cette dernière a quitté ses fonctions en septembre dernier; elle a accomplie sa tâche avec brio. Un merci sincère à Mme Julie Lafond pour son dévouement, son intégrité et son efficacité; ses qualités font d'elle une employée extraordinaire. Merci à notre nouvelle venue Mme Jade-Éva, responsable des communications, ses idées et connaissances nous apporteront un succès promotionnel au Marché. Merci à M. Zénon Lévesque pour son excellent



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

travail ainsi qu'aux employés qui le seconde. Depuis deux ans, une directrice générale est avec nous, Mme Lucie Tremblay, je lui dis sincèrement merci pour son excellent travail et pour son soutien dans l'accomplissement de mon mandat de président.

En terminant, je vous souhaite une excellente assemblée générale annuelle et merci de votre présence.

Président

Coopérative des Horticulteurs de Québec

Rapport annuel de la direction générale

C'est avec plaisir que je vous communique les résultats financiers et opérationnels de la coopérative pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010. Cette année encore, la coopérative présente un bilan financier positif, fidèle aux projections budgétaires présentées en début d'année.

L'année 2010 présentait plusieurs défis qui ont été relevés grâce à la participation et l'implication soutenue des membres de la coopérative et en collaboration avec ses partenaires principaux, soit, la Ville de Québec, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Conférence Régional des Élus de la Capitale Nationale (CRÉ).

RÉALISATION 2010

Résultats généraux

Le chiffre d'affaire de 2010 totalise 967 274\$ comparativement à 857 537\$ l'an dernier. La coopérative a dépassé ses objectifs et a enregistré une hausse de 8,7% de ces revenus. Cette hausse s'explique principalement par deux facteurs. En premier lieu, une modification de l'échéance des contrats saisonniers, adoptée en début d'année, afin de les coordonner avec la fin d'année financière au 31 décembre 2010. Ceci a eu pour effet de modifier le calendrier de réception des revenus de location traduisant une hausse en 2010. En second lieu, un revenu supérieur provenant de subventions de nos partenaires principaux, le MAPAQ et la CRÉ, notamment pour la réalisation du plan promotionnel 2010 et du plan de développement et de vision stratégique. La coopérative enregistre également une hausse de 15 % de ses revenus de guichets, un indicateur positif des transactions enregistrées par les entreprises locataires.

Les dépenses quant à elles sont passées de 706 306\$ en 2009 à 838 716\$ en 2010, en conformité avec les prévisions du début d'année et conséquemment aux projets engagés en cours d'année. L'augmentation des dépenses s'expliquent donc par l'augmentation prévue du budget d'événement & publicité et de la masse salariale et également par l'augmentation des honoraires professionnels et une hausse des frais d'énergie et entretien du bâtiment. Par ailleurs, la coopérative, en collaboration avec la Ville de Québec, a également procédé au règlement final du dossier de la CGMPQ.

Ainsi, la coopérative dégage pour l'année se terminant au 31 décembre 2010 un excédent d'exploitation excluant autres revenus, de 128 558\$. Ceci représente un profit de 23 % supérieur aux objectifs fixés au budget prévisionnel de début d'année. Suivant l'affectation des trop perçus d'opération à la réserve générale l'an dernier, la réserve générale de la coopérative atteint maintenant 455 843\$, en voie d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de 500 000\$, tandis que l'avoir de la coopérative totalise 758 160\$.

De plus, au cours de l'année 2010, la coopérative a accueilli cinq nouveaux membres portant le nombre de ses membres actifs à cinquante-huit (58) et a effectué 60% de ses opérations avec ses membres, soit une hausse de 9 % par rapport à l'an dernier.

Les résultats de cet exercice financier placent la coopérative en excellente posture financière pour amorcer son futur projet de développement et d'amélioration des infrastructures.

Objectifs d'achalandage

Le début de l'année 2010 a été marqué par la crise financière qui a affecté l'économie et le commerce de façon générale. Bien que la région de Québec en aie ressenti moins d'effets en 2009, l'impact a été plus fortement senti en 2010. La force du dollar canadien par rapport au dollar américain a limité les échanges commerciaux de même que la venue du tourisme américain au Québec. De même, l'euro a connu une forte baisse en début d'année, bien qu'il soit resté supérieur au dollar canadien. Globalement, le climat d'insécurité économique a eu une influence plutôt négative sur la consommation et sur le tourisme.

De ce fait, ce climat d'instabilité économique a eu certaines répercussions sur l'achalandage du Marché du Vieux-Port, mais globalement l'achalandage se maintient depuis 2008. Les hausses enregistrées en 2008 avaient marqué les mois d'été (juin, juillet, août), alors que depuis les deux dernières années, nous maintenons l'achalandage de 2007 pour cette période. Les hausses enregistrées cette année se situent plus particulièrement de janvier à mai. Après un été spectaculaire côté température, l'achalandage a connu un recul en septembre où le temps a été particulièrement pluvieux et frais. Alors que le mois d'octobre a été plutôt stable, le mois de novembre a lui aussi connu un ralentissement. Le Marché de Noël de son côté, continue d'attirer l'attention et enregistre une hausse de 11 % par rapport à 2009. Finalement, l'achalandage annuel de l'année 2010 se situe à 1,23 millions de visiteurs, en hausse de 1% par rapport à l'an dernier.

Événement et publicité

La coopérative a engagé cette année un budget de 140 000\$ pour la publicité et les événements. Considérant le budget disponible, la stratégie adoptée par la coopérative a été d'assurer une présence médiatique à l'année et de renforcer sa présence dans les périodes de plus faible achalandage. De plus, tel que prévu en début d'année, certains événements ont été éliminés ou renouvelés pour faire place à de nouveaux concepts, tel que l'Apéro au Marché. Un effort particulier a été mis pour la décoration extérieure du Marché, notamment pour l'Halloween et la période des fêtes. La coopérative a également poursuivi sa collaboration avec l'Association des gens d'affaires Place Royale/Vieux-Port et Quartier Petit Champlain pour la coordination des animations dans le secteur ; de plus la coopérative s'est joint à l'événement intitulé « QuébecAdabra » en coordination avec la Ville de Québec. Le plan promotionnel réalisé en 2010 vous sera présenté avec plus de détails par Madame Côté-Rouillard, responsable des communications.

62 000 77 000

Il est prioritaire pour la coopérative de toujours se renouveler et de s'assurer que les budgets investis lui permettent d'atteindre ses objectifs, soit la mise en valeur des produits agroalimentaires locaux de ses membres et de favoriser l'atteinte des objectifs de ventes des entreprises. C'est en ce sens que la coopérative prévoit axer ses efforts pour la prochaine année.

Vision de développement stratégique et ratification du plan d'action

En avril dernier, la coopérative établissait une collaboration avec l'INAF de l'Université Laval pour la réalisation de son plan de développement stratégique. Cette démarche avait pour but d'identifier des solutions aux problèmes existant et des stratégies performantes qui permettraient d'orienter le développement harmonieux et durable du Marché du Vieux-Port. Le Marché pour soutenir sa croissance, doit continuer d'offrir des produits de qualité et une offre diversifiée dans un environnement de qualité répondant aux attentes de la clientèle. Ce travail de concertation avec les membres a permis d'établir une vision commune permettant de maximiser le développement du Marché afin qu'il demeure compétitif

dans son secteur d'activité. Les résultats de cette étude ont été présentés aux membres lors d'une assemblée générale extraordinaire en juillet 2010 qui a conduit à l'adoption du plan d'action proposé par les administrateurs.

Ce sont les résultats de cette étude qui ont servi de base à l'établissement d'une relation de confiance et de continuité avec les représentants de la Ville de Québec et en vue de l'élaboration d'un projet de réfection des infrastructures du Marché du Vieux-Port de Québec.

Le volet 1 du plan d'action portant sur la mobilisation est pratiquement complété tel que prévu par l'échéancier. Les points 6 et 7 concernant l'agenda des priorités du projet et l'établissement d'un plan de communication sont actuellement en cours. Le délai pour compléter ces derniers éléments s'explique par le départ à la Ville de Québec du directeur général adjoint responsable du dossier. Ce n'est que tout récemment que la ville nommait le nouveau directeur qui prendra la suite du dossier.

Réalisation du plan d'affaire préliminaire

À l'issue du plan de développement stratégique et l'adoption du plan d'action, la coopérative a poursuivi activement ses échanges avec la ville de Québec et s'est engagée conjointement dans la réalisation d'un plan d'affaire préliminaire.

Les préférences managériales dégagées lors de la planification stratégique de 2010, de même que les éléments de consensus de vision et de recommandations ont servi de références principales à la réalisation et au développement du nouveau modèle d'affaire. Ce travail constitue une première étape permettant de valider la faisabilité et la viabilité du projet d'infrastructures et de confirmer les paramètres conjoints de réalisation. Les conclusions de ce rapport préliminaire vous seront présentées par M. François Couture de l'institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels (INAF) de l'Université Laval.

Par ailleurs, le comité de suivi initié lors de la planification stratégique a évolué pour devenir le comité de mise en œuvre. Ce comité est constitué de M. François Trudel représentant de la Ville de Québec, M. Jean Noreau du MAPAQ, de M. Jeannot Lachance de TRANSAQ, M. François Allaire de la CRÉ, de deux administrateurs de la Coopérative, M. Dany Hébert, Mme. Edith Malouin, la directrice générale de la coopérative et de M. François Couture de l'Université Laval. Le rôle du comité est principalement d'agir comme facilitateur de même que d'assurer le bon déroulement et l'avancement du projet.

ORIENTATION 2011

Le plan d'action adopté par la coopérative en juillet dernier trace les lignes directrices et dicte les étapes à venir pour la prochaine année.

Les débouchés attendus à court terme dans les négociations entre la ville et la coopérative sont principalement la signature d'une entente de principe pour la réalisation de ce projet d'amélioration des infrastructures. Cette entente imminente a pour but de confirmer les intentions de la Ville de Québec de s'engager dans un partenariat avec la Coopérative des Horticulteurs de Québec pour la réfection des infrastructures. Elle devrait également permettre de statuer sur la gouvernance et les objectifs de

performance. Elle constitue le signal attendu par la coopérative pour s'engager plus à fond dans le développement du nouveau modèle d'affaire et de la production du plan d'affaire final.

Suite à cette entente, la coopérative en collaboration avec la ville procédera au développement d'un échéancier conjoint des étapes à venir pour mener à bien la réalisation du projet. La ville a notamment approuvé en décembre dernier un budget de 1,5 M\$ dans son plan triennal d'immobilisation (PTI) pour des études qui seraient jugées nécessaires aux projets ainsi que la réalisation de plans et devis.

Le travail à venir se fera en étroite collaboration avec la Ville de Québec co-partenaire de la coopérative dans ce projet pour la réalisation du plan d'affaire finale, la confirmation de l'offre alimentaire et la définition d'un plan fonctionnel et technique.

Tel que prévu au volet 2 du plan d'action, des journées d'échanges et de formations seront proposées pour le développement des concepts permettant la revalorisation des produits agroalimentaires locaux et la mise en valeur de l'expertise des producteurs et membres de la coopérative. De plus, ces journées d'échanges permettront de s'assurer que tous partagent la même vision de services et d'offre globale.

CONCLUSION

L'année 2010 a été une année charnière qui a permis à la coopérative de confirmer sa vision de développement. Elle a permis de définir la voie que doit suivre la coopérative afin de s'assurer de toujours mieux servir sa clientèle et poursuivre sa croissance dans un marché en constante compétition. Cette année la coopérative a consolidé ses liens et établi une saine relation de confiance avec ses partenaires. À ce stade-ci, la coopérative peut être fière du travail accompli.

Ce travail a été possible grâce à l'implication soutenue des membres du conseil d'administration et plus spécifiquement M. Arthur Cauchon à titre de président de la coopérative; leur présence et leur dévouement fut un élément essentiel des réalisations de cette année.

Merci à nos partenaires et collaborateurs pour leur appui financier de même que pour leur apport enrichissant au comité de mise en œuvre. Merci également à l'INAF et à M. François Couture qui ont accepté d'endosser ce projet et nous faire bénéficier de leur expertise.

Cette année a nécessité également un effort supplémentaire pour toute l'équipe du Marché et plus particulièrement Mme Julie Lafond qui s'est démarqué par son travail dévoué. Une nouvelle employée s'est jointe à notre équipe. Jade-Eva Côté Rouillard à titre de responsable des communications. Son bagage académique et son intérêt pour la gastronomie représente un atout pour la coopérative. *Zénon*

De plus, il est important de souligner l'implication de l'ensemble des membres dans cette démarche, leur engagement depuis le fondement de la coopérative est significatif et le projet actuel est à l'image des fondements et valeurs qu'elle véhicule aujourd'hui.

Enfin, tel que mentionné dans un communiqué de presse de la Ville de Québec suivant le passage au Marché de M. Richard Côté en novembre dernier, la coopérative a bon espoir de pouvoir présenter des plans et devis d'ici la fin de l'année 2011.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS
DE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ

LE 31 DÉCEMBRE 2010

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	3
Réserve générale	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7 - 8
Notes complémentaires	9 à 17
Renseignements complémentaires	18 - 19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Coopérative des Horticulteurs de Québec, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et l'état des résultats, de la réserve générale et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Coopérative des Horticulteurs de Québec au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.


Réjean Lacroix, comptable agréé auditeur

Québec

le 2 février 2011

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
PRODUITS (annexe 1)	967 274 \$	857 537 \$
FRAIS D'EXPLOITATION (annexe 2)	<u>838 716</u>	<u>706 306</u>
EXCÉDENT D'EXPLOITATION	128 558	151 231
AUTRES PRODUITS (annexe 1)	<u>2 690</u>	<u>129 158</u>
EXCÉDENT AVANT IMPÔTS ET RISTOURNES	<u><u>131 248</u></u> \$	<u><u>280 389</u></u> \$

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

RÉSERVE GÉNÉRALE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
RÉSERVE GÉNÉRALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	230 386 \$	187 601 \$
TROP PERÇU DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	280 389	56 756
IMPÔTS SUR L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	<u>(54 932)</u>	<u>(13 971)</u>
RÉSERVE GÉNÉRALE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>455 843 \$</u>	<u>230 386 \$</u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

BILAN
31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	162 950 \$	136 194 \$
Placements temporaires (note 3)	304 225	251 375
Créances	46 592	23 658
Frais payés d'avance	2 051	2 448
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	50 575
Impôts sur les bénéfices à recevoir	24 631	3 336
	<u>540 449</u>	<u>467 586</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	205 611	159 230
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 6)	<u>12 100</u>	<u>18 412</u>
	<u>758 160 \$</u>	<u>645 228 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

BILAN
31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 8)	100 069 \$	61 383 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	-	3 070
	<u>100 069</u>	<u>64 453</u>
AVOIR DES MEMBRES		
Parts sociales et privilégiées (note 10)	<u>71 000</u>	<u>70 000</u>
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve générale	455 843	230 386
Excédent avant impôts et ristournes	<u>131 248</u>	<u>280 389</u>
	<u>587 091</u>	<u>510 775</u>
	<u>758 160 \$</u>	<u>645 228 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)		

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent avant impôts et ristournes	131 248 \$	280 389 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	25 889	38 613
Dotation à l'amortissement - L'échange au marché	6 313	6 312
Revenus d'intérêts réinvestis en placement	-	(575)
	<u>163 450</u>	<u>324 739</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(60 078)</u>	<u>(144 868)</u>
	<u>103 372</u>	<u>179 871</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement d'un placement	50 575	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(72 271)</u>	<u>(30 787)</u>
	<u>(21 696)</u>	<u>(30 787)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(3 070)	(4 563)
Émission de capital social	5 000	3 000
Rachat de capital social	<u>(4 000)</u>	<u>(4 000)</u>
	<u>(2 070)</u>	<u>(5 563)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	79 606	143 521
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>387 569</u>	<u>244 048</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>467 175</u></u> \$	<u><u>387 569</u></u> \$

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

2010 2009

VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS
CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

Diminution (augmentation)

Créances	(22 934) \$	11 097 \$
Frais payés d'avance	397	(1 170)

Augmentation (diminution)

Créditeurs et frais courus	38 686	(134 119)
Impôts sur les bénéfices	(21 295)	(6 705)
Impôts sur l'excédent de l'exercice précédent	(54 932)	(13 971)

<u>(60 078) \$</u>	<u>(144 868) \$</u>
--------------------	---------------------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	162 950 \$	136 194 \$
Épargne à terme	304 225	251 375
<u>467 175 \$</u>	<u>387 569 \$</u>	

INTÉRÊTS ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES VERSÉS

Intérêts versés	<u>4 207 \$</u>	<u>3 058 \$</u>
Impôts sur les bénéfices versés	<u>51 627 \$</u>	<u>20 677 \$</u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2010**1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La coopérative, régie par la Loi sur les coopératives, fournit à ses membres des services de mise en marché de leurs produits et leur fournit tous les produits nécessaires à l'exercice de leur profession d'horticulteur.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La politique de la société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

CONSTATATIONS DES PRODUITS

Les ventes sont constatées lorsqu'il existe un accord, que les biens sont livrés, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

PLACEMENT

Le placement est comptabilisé au coût.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2010

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite...)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des subventions s'y rapportant, et amorties sur la durée estimative de leur utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif ou linéaire, aux taux annuels suivants :

Mobilier de bureau	10% dégressif
Équipement	10% dégressif
Équipement informatique	30% dégressif
Améliorations locatives	10% linéaire

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

La société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2010

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite...)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

PARTICULARITÉS DES COOPÉRATIVES

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus à l'exception de la particularité suivante qui découle des exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application:

- Selon les principes comptables généralement reconnus, les parts des membres devraient être comptabilisées au passif du bilan, alors que la loi sur les coopératives stipule que toutes les parts émises par une coopérative doivent être inscrites à la rubrique "avoir" au bilan.

- L'excédent net présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes et impôt sur le revenu. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent net, les ristournes et les impôts sur le revenu seront inscrits à la réserve générale au cours du prochain exercice.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2010

3 - PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Épargne à terme, 0,20 %, encaissé au cours de l'exercice	- \$	50 875 \$
Épargne à terme, 1,05 %, encaissé au cours de l'exercice	-	17 000
Épargne à terme, 0,30 %, encaissé au cours de l'exercice	-	50 000
Épargne à terme, 0,20 %, encaissé au cours de l'exercice	-	25 500
Épargne à terme, 0,20 %, encaissé au cours de l'exercice	-	50 000
Épargne à terme, 0,20 %, encaissé au cours de l'exercice	-	25 000
Épargne à terme, 0,20 %, encaissé au cours de l'exercice	-	25 000
Épargne à terme, 0,20 %, encaissé au cours de l'exercice	-	8 000
Épargne à terme, taux de 0,75 % au 31 décembre 2010, rachetable quotidiennement	<u>304 225</u>	<u>-</u>
	<u><u>304 225</u> \$</u>	<u><u>251 375</u> \$</u>

4 - PLACEMENT

	2010	2009
Épargne à terme, 2,30 %, encaissé au cours de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>50 575 \$</u>
	-	50 575
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>50 575</u>
	<u><u>-</u> \$</u>	<u><u>-</u> \$</u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2010

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	17 280 \$	15 692 \$	1 588 \$	1 764 \$
Équipement	231 727	137 955	93 772	47 595
Équipement informatique	36 179	27 077	9 102	4 041
Améliorations locatives	342 330	241 181	101 149	105 830
	<u>627 516 \$</u>	<u>421 905 \$</u>	<u>205 611 \$</u>	<u>159 230 \$</u>

6 - AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2010	2009
Exposition permanente "L'échange au marché"	<u>12 100 \$</u>	<u>18 412 \$</u>

L'amortissement pris concernant l'exposition permanente "L'échange au marché" est de 6 312 \$.

7 - EMPRUNT BANCAIRE

La coopérative dispose d'une marge de crédit Desjardins d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt à un taux de 8,00 %.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2010

8 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2010	2009
Fournisseurs	45 047 \$	34 618 \$
Salaires et charges sociales	6 778	6 127
Dépôt de garantie	2 250	5 375
Taxe sur les produits et services	5 677	5 907
Taxe de vente du Québec	8 902	9 356
Provision	30 615	-
Revenu perçu d'avance	800	-
	<u>100 069 \$</u>	<u>61 383 \$</u>

9 - DETTE À LONG TERME

	2010	2009
Emprunt d'un montant original de 10 000 \$, remboursé au cours de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>3 070 \$</u>
	-	3 070
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>3 070</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2010

10 - PARTS SOCIALES ET PRIVILÉGIÉES

CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales.

La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

Chaque membre doit détenir 100 parts sociales de qualification. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales de qualification détenu. Les parts sociales de qualification sont payables comptant.

En fin d'exercice, les parts sont réparties comme suit:

	Nbre de parts		Valeur	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Parts sociales	<u>7 100</u>	<u>7 000</u>	<u>71 000 \$</u>	<u>70 000 \$</u>

11 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La coopérative a signé un bail avec la Ville de Québec le 20 février 1998, s'étendant sur une durée de 21 ans à compter de janvier 1998, jusqu'au 31 décembre de l'an 2018. Ce bail n'est pas sujet à tacite reconduction, cependant la coopérative conserve un droit préférentiel pour toute négociation de location.

Le coût de ce bail s'établit comme suit: 140 164\$ pour l'année civile 2010, soit le même montant que pour l'année civile 2008, puisqu'il n'y a pas eu d'entente concernant les 10 dernières années du bail. Une nouvelle négociation devra être entreprise pour fixer le taux des 10 dernières années du bail, et s'il n'y avait pas d'entente, l'indexation se continuerait selon l'indice de l'année 2011 (iPC-Québec). Une provision a été prise pour tenir compte de l'augmentation de loyer ainsi que des frais afférents qui ne sont pas chargés tant que le nouveau bail n'est pas signé.

Ces loyers annuels sont payables par 4 versements égaux en juillet, août, septembre et octobre.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2010

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La coopérative est exposée au risque de crédit sur les comptes à recevoir de ses clients. À cette fin, elle s'est dotée d'une politique en matière de crédit qui prévoit l'analyse de la situation financière de ses clients et la révision périodique des marges de crédit consenties à ces derniers. La direction de la coopérative considère que la provision pour créances douteuses est suffisante dans les circonstances.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risques : le risque de taux d'intérêts et le risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Le risque de taux d'intérêts est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne la facilité de crédit à taux d'intérêts fixe. Les risques auxquels elle est exposée sont minimes.

RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêts ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La coopérative est peu exposé à ce risque puisqu'elle détient des placements temporaires qui ne sont pas cotés en bourse.

13 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 60 % de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2010

14 - ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS

La valeur fiscale non amortie des immobilisations corporelles est supérieure à la valeur comptable non amortie de ces mêmes immobilisations. Compte tenu qu'il est plus probable qu'improbable que la coopérative puisse profiter de cet avantage, il en résulte des économies potentielles d'impôts de l'ordre de 20 100 \$.

Compte tenu de la complexité administrative qui en découle, le conseil d'administration de la coopérative a décidé de présenter ces sommes par voie de notes aux états financiers plutôt que de les inclure au bilan.

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
PRODUITS		
Loyers	562 471 \$	542 923 \$
Marché de Noël	93 350	88 979
Marché d'hiver	52 252	42 242
Événements spéciaux	616	2 619
Publicité	110 262	103 016
Guichet automatique	38 852	33 476
Services	37 352	32 992
Subvention	70 000	8 000
Autres	2 119	3 290
	<u>967 274 \$</u>	<u>857 537 \$</u>
AUTRES PRODUITS		
Intérêts	2 690 \$	2 032 \$
Règlement de dette		127 126
	<u>2 690 \$</u>	<u>129 158 \$</u>

LA COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
FRAIS D'EXPLOITATION		
Loyers	145 778 \$	140 154 \$
Salaires et charges sociales	219 411	189 917
Énergie	104 510	98 035
Publicité	77 953	70 274
Évènements	62 060	36 510
Assurances	13 584	13 826
Entretien et réparation	19 498	17 500
Vidange	10 000	-
Entretien neige	15 000	-
Location d'équipement	7 180	2 196
Télécommunications	7 791	8 173
Papeterie et bureau	3 680	3 220
Déplacements	2 788	2 718
Honoraires professionnels	78 040	34 189
Assemblée annuelle	4 099	2 170
Frais de représentation	3 776	1 590
Petits équipements	2 020	2 285
Achat divers	-	5 666
Formation et réseautage	227	295
Jeton de présence	3 300	4 450
Sous-traitance	5 469	8 793
Guichet automatique	1 304	1 906
Associations, licences et permis	2 219	3 320
Intérêts et frais bancaires	4 111	2 570
Intérêt sur la dette à long terme	96	488
Mauvaises créances	1 848	6 436
Dédommagement	10 772	4 700
Dotation à l'amortissement - exposition permanente "L'échange au marché"	6 313	6 312
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	25 889	38 613
	<u>838 716 \$</u>	<u>706 306 \$</u>



Budget 2011

REVENUS	Budget 2011	Réalisé 01-01-2010 au 31-12-2010	Budget 2010
REVENUS DE LOCATIONS			
1 Revenus de location membre	239 503 \$	235 037 \$	226 349 \$
2 Revenus de location non-membre	72 438 \$	71 087 \$	105 620 \$
3 Revenus aile nord-ouest	89 631 \$	87 960 \$	72 257 \$
4 Marché de Noël	93 350 \$	93 350 \$	88 979 \$
5 Marché d'hiver	52 252 \$	52 252 \$	42 242 \$
6 Revenus bâtiment central	131 645 \$	128 007 \$	128 465 \$
7 Revenus de la tour nord-ouest	43 280 \$	40 380 \$	36 201 \$
Sous-total des revenus de location	722 098 \$	708 073 \$	700 113 \$
REVENUS DE SERVICES ET AUTRES			
8 Revenus événements spéciaux	616 \$	616 \$	2 619 \$
9 Revenus de téléphones et T.P.V.	21 046 \$	21 046 \$	17 985 \$
10 Revenus guichets	38 852 \$	38 852 \$	33 476 \$
11 Revenus de publicité & événements	116 724 \$	110 262 \$	115 430 \$
12 Revenus d'intérêts	2 680 \$	2 680 \$	1 000 \$
13 Revenus services	16 306 \$	16 306 \$	15 008 \$
14 Frais d'administration	0 \$	9 \$	322 \$
15 Réserve générale	0 \$	0 \$	0 \$
16 Revenus de subventions et commandites	0 \$	70 000 \$	8 000 \$
17 Revenus pénalités et divers	0 \$	560 \$	1 000 \$
Sous-total des revenus de services et autres	196 224 \$	260 332 \$	193 840 \$
Sous-total des revenus	918 322 \$	968 405 \$	893 953 \$
Total des revenus	918 322 \$	968 405 \$	893 953 \$

DÉPENSES		Budget 2011	Réalisé 01-01-2010 au 01-12-2010	Budget 2010
FRAIS D'OPÉRATION				
18	Achats	4 000 \$	(1 559)	500 \$
19	Électricité (ailes et TNO)	12 009 \$	12 062 \$	11 908 \$
20	Loyer des ailes	74 343 \$	75 805 \$	72 885 \$
21	Électricité (bâtiment central)	67 561 \$	75 492 \$	62 294 \$
22	Loyer du bâtiment	68 624 \$	69 974 \$	67 279 \$
23	Entretien	17 000 \$	15 415 \$	15 265 \$
24	Déchets	5 000 \$	10 000 \$	5 000 \$
TOTAL DES FRAIS D'OPÉRATION		244 538 \$	257 188 \$	234 631 \$
FRAIS DE VENTE				
25	Gaz bâtiment	20 556 \$	16 956 \$	22 187 \$
26	Déneigement	5 000 \$	15 000 \$	5 000 \$
27	Compacteur	500 \$	0 \$	425 \$
28	Publicité	80 000 \$	77 953 \$	80 000 \$
29	Événements et graphisme	60 000 \$	62 060 \$	60 000 \$
30	Abonnement	1 250 \$	302 \$	1 834 \$
Total frais de vente		167 306 \$	172 271 \$	169 446 \$
FRAIS D'ADMINISTRATION				
31	Rémunération administrateurs	13 100 \$	3 300 \$	6 200 \$
32	Salaires bruts	215 444 \$	197 124 \$	195 000 \$
33	Bénéfices marginaux	561 \$	561 \$	556 \$
34	Assurance-emploi	3 792 \$	3 330 \$	3 595 \$
35	R.A.M.Q.	5 817 \$	5 413 \$	5 265 \$
36	C.N.T.Q.	172 \$	141 \$	156 \$
37	C.S.S.T.Q.	4 955 \$	3 705 \$	4 388 \$
38	R.R.Q.	8 749 \$	7 698 \$	8 029 \$
39	RQAP	1 613 \$	1 401 \$	1 405 \$
40	Comité paritaire	108 \$	39 \$	0 \$
41	Téléphone et internet	7 790 \$	7 790 \$	8 173 \$
42	Assurances	13 584 \$	13 584 \$	13 980 \$
43	Assemblée générale annuelle	2 170 \$	4 099 \$	2 170 \$
44	Location d'équipement	2 196 \$	7 180 \$	2 196 \$
45	Service d'entretien des équipements	3 741 \$	4 082 \$	3 178 \$
46	Amortissements	45 000 \$	32 202 \$	54 527 \$
47	Achat petits équipements	5 000 \$	2 020 \$	2 285 \$
48	Frais de bureau	5 000 \$	2 328 \$	2 500 \$
49	Déplacements	3 000 \$	2 661 \$	2 598 \$
50	Frais d'hébergement	600 \$	127 \$	500 \$
51	Représentation	3 000 \$	3 776 \$	1 590 \$
52	Association	1 780 \$	1 780 \$	1 325 \$
53	Frais d'administration des guichets	3 000 \$	1 304 \$	1 906 \$
54	Licences et permis	500 \$	137 \$	500 \$
55	Dédommagement	5 000 \$	10 772 \$	5 000 \$
56	Formation et réseautage	5 000 \$	227 \$	1 500 \$
57	Frais de poste et messagerie	1 031 \$	1 031 \$	747 \$
58	Mauvaises créances	5 000 \$	1 848 \$	5 000 \$
59	Honoraires professionnels	28 000 \$	78 040 \$	28 500 \$
60	Sous-traitance	13 000 \$	5 469 \$	19 688 \$
61	Intérêts, frais bancaires et collections	3 000 \$	1 441 \$	3 057 \$
62	Intérêts et pénalités	0 \$	2 766 \$	0 \$
63	Dons et commandites	0 \$	213 \$	0 \$
64	Frais de réunions	0 \$	108 \$	0 \$
Total frais d'administration		410 703 \$	407 696 \$	385 514 \$
Total des dépenses		822 547 \$	837 155 \$	789 591 \$
Bénéfice net		95 775 \$	131 249 \$	104 362 \$

Note 31 : L'augmentation des jetons de présence sera effective s'il y a adoption de la proposition.

Grille tarifaire du 1er janvier au 31 décembre 2011

[Imprimer]

Marché d'hiver du 3 janvier au 25 avril 2011			
Type d'emplacement	Tarif membre	Tarif non membre	Nouveau locataire
Emplacement 10'X10'*	1399,95\$	1600,08\$	1199,95\$
*Les tarifs d'hiver incluent la publicité de 18%.			

Marché estivale du 26 avril au 21 novembre 2011			
Type d'emplacement	Tarif de base hebdomadaire	Publicité (18%)	Tarif incluant la publicité (18%)
Emplacement 8'X10' (tarif membre)**	100,19\$	18,03\$	118,22\$
Emplacement 8'X10' (tarif non membre)**	148,00\$	26,64\$	174,64\$
Emplacement 10'X10' (tarif membre)**	125,24\$	22,54\$	147,78\$
Emplacement 10'X10' (tarif non membre)**	185,00\$	33,30\$	218,30\$
**Un rabais de 50% est applicable au tarif du mois de novembre.			

Marché de Noël du 24 novembre au 31 décembre 2011			
Type d'emplacement	Tarif membres	Tarif Non-Membres	Locataire Marché de Noël seulement
Emplacement 5'X10'*** (Disponible en quantité limitée)	965,00\$	1115,03\$	1315,03\$
Emplacement 8'X10'***	1249,97\$	1445,03\$	1645,03\$
Emplacement 10'X10'***	1445,03\$	1670,03\$	1870,03\$
****Les tarifs de Noël incluent la publicité de 18%.			

Services	Semaine	1 mois	6 mois	1 an
Païement direct (TPV)	S/O	210,00\$	314,00\$	448,00\$

Services	Semaine	1 mois	6 mois	1 an
Électricité 120 volt (15ampères)	5,35\$	S/O	S/O	S/O
Électricité 220 volt	10,70\$	S/O	S/O	S/O
Téléphone	10,70\$	S/O	S/O	S/O

Grille tarifaire du 1er janvier au 31 décembre 2011

[Imprimer]

Généré le : 2011-02-04 08:38:39

© Tous droits réservés 2010 - Marché du Vieux Port de Québec

LISTE DES MEMBRES du conseil d'administration de la Coopérative – année 2011

Titre	Prénom	Nom	Société	Adresse	Ville	Code_postal	Téléphones
Monsieur	Arthur	Cauchon	Ferme Arthur Cauchon Président	7862, avenue Royale	Château Richer, Québec	G0A 1N0	☎ (418) 824-4680 Télécopieur : (418) 824-3269 Cellulaire : (418) 580-1442 ✉ arthurcauchon@live.com
Madame	Edith	Malouin	Polyculture Plante Vice-présidente	23, chemin du Bout de l'île	St-Pétronille, I.O.	G0A 4C0	☎ : (418) 828-2351 Télécopieur : (418) 828-1459 Cellulaire : (418) 955-8489 ✉ edith-malouin@videotron.ca
Monsieur	Gaétan	Fiset	Serres A. Giguères Inc. Secrétaire-trésorier	1152, route 138	Neuville, Québec	G0A 2A0	☎ : (418) 876-2380 Cellulaire : (418) 284-2618 ✉ serregiguere@hotmail.ca
Monsieur	Dany	Hébert	Ferme Le Comte de Roussy S.E.N.C Administrateur	6167, avenue Royale	L'Ange Gardien, Québec	G0A 2K0	☎ : (418) 822-1649 Télécopieur : (418) 822-1649 Cellulaire : (418) 576-9454 ✉ comtederoussy@hotmail.com
Madame	Louise	Pouliot	Le Clos de la Chapelle Administrateur	6285, avenue Royale	L'Ange Gardien, Québec	G0A 2K0	☎ (418) 822-0945 Cellulaire : (418) 576-0995 Télécopieur : (418) 822-2470 ✉ louiseetcarol@videotron.ca
Madame	Suzie	Marquis	Ferme Suzie Marquis Administratrice	4473, chemin Royal	Ste Famille, I.O.	G0A 3P0	☎ (418) 829-2603 Cellulaire : (418) 570-3573 ✉ suziemarquis@hotmail.com
Madame	Lucie	Tremblay	Directrice générale	160, Quai St-André	Québec, Québec	G1K 3Y2	☎ (418) 692-2517 poste 232 Cellulaire (418) 561-2518

Les postes en élection sont ceux de Mme Suzie Marquis et de Mme Louise Pouliot.

Mme Suzie Marquis et Mme Louise Pouliot présentent à nouveau leur candidature.

Développement stratégique et plan d'action du MVPQ

Le développement stratégique du MVPQ passe entre autres par la mise en œuvre d'une série d'éléments portant sur les défis identifiés dans le rapport vision et développement stratégique « *Mobiliser Revaloriser et Développer le Marché du Vieux-Port de Québec* », déposé le 20 juillet 2010.

Parmi les points les plus stratégiques concernant les changements à opérer au sein du MVPQ nous retrouvons :

1. Améliorer la fonctionnalité des lieux (mise en valeur des produits/services).
2. Diversifier l'offre de produits/services.
3. Faciliter l'accessibilité et l'exploitation stratégique des espaces disponibles.
4. Animer la «vie au Marché» en misant sur l'aspect «relationnel» avec les producteurs.
5. Renforcer l'identité du Marché (produits locaux, terroirs et savoirs, aspects sains, nutritifs et culinaires, éducation/formation, etc.).
6. Accentuer le recrutement et palier à la relève (exploitants, commerçants et conseil d'administration).
7. Augmenter la visibilité et les communications du MVPQ.

L'analyse de Fry appliquée lors de l'élaboration de la vision de développement a révélé que les membres de la Coopérative sont prêts à changer et à entreprendre de façon soutenue une orientation renouvelée dans leur intérêt, celle des clients, de la communauté et des partenaires du MVPQ.

Le développement du plan d'action et de changement est présenté en trois (3) volets :

Mobiliser



Revaloriser



Développer



- Intervenants du MVPQ
- Diversification de l'offre produits/services
- Rôle des producteurs et commerçants
- Notion de performance du MVPQ
- Structure de commercialisation directe
- Efficacité de commercialisation et de gestion

Volet 1 : Plan d'action - Mobiliser

La mobilisation des membres de la Coopérative et des intervenants principaux (Ville de Québec) représente la clé maîtresse pour assurer la mise en œuvre d'une vision renouvelée au sein du MVPQ. Un programme de mobilisation conjointe, dans un « esprit de partenariat » est l'occasion pour la Coopérative et la Ville de Québec de revoir la vision commune de développement et d'actualiser celle-ci en fonction des changements identifiés par l'ensemble des intervenants rencontrés et définir les améliorations nécessaires aux infrastructures actuelles pour assurer la performance des investissements.

Lignes directrices		Court terme 0-1 AN	Moyen terme 2-3 ANS	Long terme 4 ANS +	Stade d'avancement
1. Présenter conclusions rapport aux Membres Présenter les grandes conclusions du rapport au Comité de suivi, ainsi qu'au conseil d'administration de la Coopérative.		Juillet 2010			Réalisé
2. Résolution membres / C.A. Coopérative Faire entériner, par résolution, les conclusions du rapport ainsi que le plan d'action par le biais d'une séance extraordinaire des membres à être tenue avant la fin juillet 2010.		Juillet 2010			Réalisé
3. Comité mise en œuvre – intervenants Constituer un comité de mise en œuvre de la vision et du développement du MVPQ avec les partenaires du milieu (1 MAPAQ, 2 Ville de Québec, 2 membres du CA de la Coopérative et 2 intervenants indépendants (ex : 1 expert en communication et 1 expert en développement de projet) non liés au projet).		Juillet 2010			Réalisé
4. C.A. Coopérative – Gouvernance Procéder à la tenue d'un conseil d'administration de la Coopérative pour réévaluer les besoins de Gouvernance, notamment la présence de nouveaux membres externes au conseil d'administration.		Août 2010			Réalisé
5. Discussion Ville de Québec – Gouvernance Amorcer une discussion ouverte, dans un « esprit de partenariat » avec les représentants de la ville de Québec sur la formule de Gouvernance à préconiser par la Coopérative, ainsi que les critères souhaitables de sélection de nouveaux membres externes.		Août 2010			En cours
6. Processus et agenda des priorités – Projet Définir un processus clair avec un calendrier et des priorités de travail en vue de déposer un projet concret portant sur l'amélioration des infrastructures et des fonctionnalités du MVPQ d'ici la fin septembre 2010.		Septembre 2010			En cours
7. Projet final et communication Mobiliser tous les intervenants clés (membres, commerçants, CRÉ, ville de Québec, communauté, etc.) pour la mise en œuvre du projet par le biais d'une stratégie de communication à divers paliers selon les cibles retenues et les informations d'intérêt pour chacun des paliers.		Décembre 2010	Décembre 2011		À venir

Volet 2 : Plan d'action – Revaloriser

La revalorisation du MVPQ doit s'appuyer en bonne partie sur l'expertise des producteurs membres de la coopérative, de même que sur sa direction, en matière de gestion d'un marché public, de façon à le rendre plus attractif et distinctif pour ses clientèles cibles. Plusieurs éléments de valorisation sont possibles.

Lignes directrices	Court terme 0-1 AN	Moyen terme 2-3 ANS	Long terme 4 ANS +	Stade d'avancement
<p>1. Vie au Marché, expertises et thématiques (offre & services) La vie au marché et le rôle «d'expertise des producteurs», de même que les «thématiques de mise en valeur des produits».</p>	<p>Décembre 2010</p>			<p>En cours</p>
<p>2. Diversification de l'offre alimentaire (saison/hors saison) et recrutement de nouveaux membres et commerçants L'offre plus diversifiée de produits agroalimentaires et le recrutement de nouveaux membres sur une base annuelle.</p>	<p>Décembre 2010</p>			<p>En cours</p>
<p>3. Formation/éducation occupants (offre & services) La formation/éducation des occupants du MVPQ à propos de la vision, des services et de l'offre globale du marché en fonction des clientèles cibles (arrondissements, région de Québec, touristes), ainsi que de l'aspect saisonnier du Marché.</p>	<p>Mars 2011</p>			<p>En cours</p>
<p>4. Mise en valeur Fraîcheur/Nutrition/Santé La mise en valeur de la fraîcheur et de la qualité nutritionnelle, de même que la créativité des produits agroalimentaires locaux par des actions promotionnelles coordonnées à travers la direction du MVPQ et en collaboration avec les commerçants/ artisans, de même que les organismes de tourisme liés au Vieux-Port de Québec.</p>	<p>Mars 2011</p>			<p>À venir</p>

Volet 3 : Plan d'action – Développer

Le développement stratégique du MVPQ et son projet d'amélioration des infrastructures et des fonctionnalités des lieux doit s'appuyer sur des assises solides. Le développement souhaité du MVPQ est au cœur d'une structure renouvelée favorisant la **commercialisation efficace de denrées alimentaires provenant directement de la ferme** (circuit court de ventes), et idéalement sur une **base annuelle**. Ceci est un défi à ne pas négliger car les investissements requis doivent permettre d'atteindre l'objectif de satisfaire trois (3) clientèles différentes :

- 1) l'une de proximité et plus régulière (arrondissement de la Cité-Limoilou);
- 2) les locaux (région de Québec);
- 3) les touristes (visiteurs) de passage.

Cinq (5) éléments structurants constituent le **moteur du développement du MVPQ et de sa performance commerciale** et devraient permettre au MVPQ de se positionner avantageusement et de se rendre **distinctif/attractif** auprès des trois (3) clientèles ciblées:

Lignes directrices				
	Court terme 0-1 AN	Moyen terme 2-3 ANS	Long terme 4 ANS +	Stade d'avancement
<p>1. Zone d'alimentation (concept & design)</p> <p>Une « zone d'alimentation de destination », très distinctive, aux saveurs d'ici et d'ailleurs, avec une présentation/préparation créative des produits issus du terroir de nos meilleurs producteurs locaux. Cette « zone d'alimentation » doit être renouvelée en continue et devrait idéalement s'inspirer des nouvelles tendances observées, par exemple le « Street Food », où les consommateurs d'ici, tout comme les visiteurs d'ailleurs, voudront goûter sur place l'originalité et l'exclusivité des produits proposés par « les gens d'ici ». Par ailleurs, l'objectif avoué est que la clientèle fréquentant le MVPQ pause le geste de rapporter chez elle les découvertes du marché, ou encore les idées/concepts de produits, afin de les préparer elle-même à la maison.</p>	Janvier 2011	Décembre 2011		
<p>2. Diversification de l'offre alimentaire intérieure et extérieure (saison/hors saison)</p> <p>Le déploiement d'une offre plus complète et permanente, localisée à l'intérieur et à l'extérieur du marché, en saison et/ou hors saison, permettant un meilleur roulement des localisations disponibles pour le bénéfice des opérateurs du MVPQ et des consommateurs souhaitant des activités à l'intérieur comme à l'extérieur.</p>	Janvier 2011	Décembre 2011		
<p>3. Facilité d'accès (intérieur & extérieur)</p> <p>Une plus grande facilité d'accès (stationnement, heures d'ouvertures) et de circulation à l'intérieur comme à l'extérieur du marché.</p>	Septembre 2011	Décembre 2011		
<p>4. Services d'appoint</p> <p>Le développement de services d'appoint pour les clientèles plus âgées et à mobilité réduite permettant une plus grande convivialité pour ces derniers (aires de repos, de détente, d'information, de dégustations, etc.).</p>	Mars 2011	Décembre 2011		

<p>5. Zone éducative (thématiques/terroirs & savoirs, etc.) La disponibilité d'une «zone d'éducation/information» sur les produits de «terroirs» et «savoirs d'ici», en plus d'activités thématiques exclusives au MVPQ pouvant toucher notamment la nutrition ou encore des aspects culinaires.</p>	Septembre 2011	Décembre 2011	
<p>6. Plan de développement MVPQ – Plan d'affaire final</p>	Janvier 2011	Décembre 2011	

Recommandations issues de la planification stratégique en vue d'un développement performant du MVPQ

1. S'assurer du maintien d'une formule Coopérative avec une Gouvernance solide et renouvelée au sein du conseil d'administration de la Coopérative.
2. Maintenir le rôle prépondérant des producteurs dans la gestion des activités courantes du MVPQ et de la Coopérative.
3. Réévaluer les statuts et règlements de la Coopérative pour une plus grande souplesse et marge de manœuvre en vue de saisir les opportunités d'affaires (projets commerciaux).
4. Réévaluer et recadrer le rôle de gestion de la Coopérative avec un modèle d'affaires incorporant la gestion globale des activités d'un marché public (infrastructure et activités commerciales) et qui va déborder par exemple, des stricts aspects liés aux allocations d'espaces locatifs (baux).
5. Établir un mode de gestion organisationnel et professionnel axé sur la création de valeur, le développement des affaires, la gestion commerciale (achalandage) et la promotion/communication des activités du MVPQ.
6. Revoir la structure organisationnelle nécessaire à la saine gestion, au support commercial et à l'administration du MVPQ.
7. Redéfinir le modèle d'affaires (aspects financiers) sur la base d'objectifs clairs et réalisables.
8. S'assurer d'un lien plus direct et constant avec le partenaire locateur (ville de Québec) pour gérer les situations réglementaires, courantes et à venir, qui sont névralgiques et stratégiques pour le MVPQ.



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES



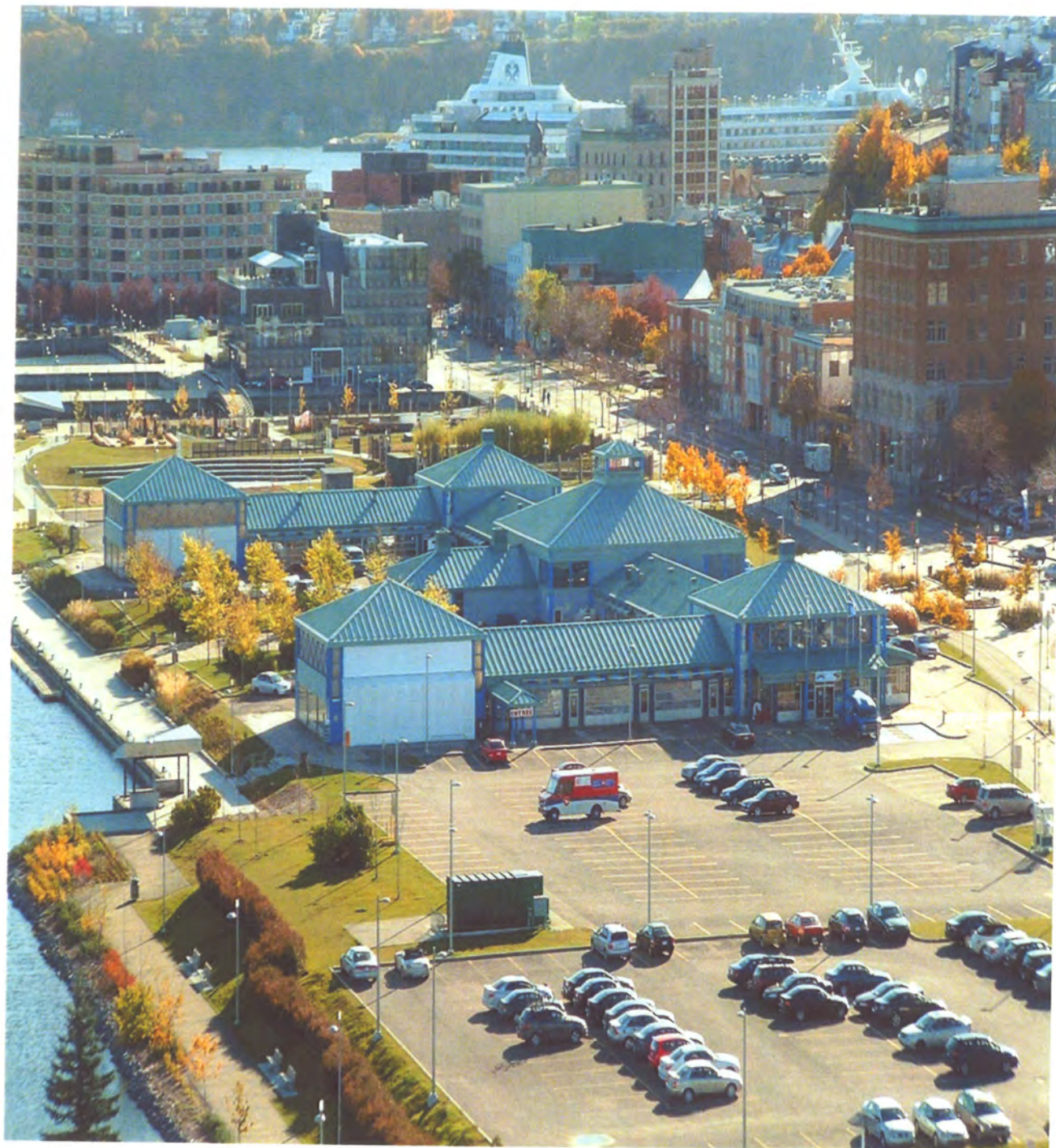
COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES



COOPÉRATIVE DES HORTICULTEURS DE QUÉBEC

NOTES



WWW.MARCHEVIEUXPORT.COM